



Offre de crédit affecté

Par **christine jacquemin**, le **03/08/2018** à **10:18**

Bonjour,

Victime d'une arnaque, je me retrouve assignée par un organisme de crédit. Cet assignation m'a permis d'obtenir les pièces dont je ne disposais pas. Dans le dossier figure deux offres de crédit affectées à la consommation.

Ma question principale porte sur les dates de ces demandes : la première offre est en date du 4 janvier 2016 avec une date de rétractation au 21 avril 2016, cette offre a été déposée le 23 mars 2016 et validé par l'organisme de crédit (courrier acceptation en date 24 mars 2016), la deuxième offre est en date du 11 novembre 2015 avec une date de rétractation au 29 novembre 2015 déposée le 7 janvier 2016 validé sans envoi de courrier. Pour ces deux cas la société de crédit a-t-elle respecté le code de la consommation ?

Merci à l'avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **03/08/2018** à **10:25**

Bonjour,

Vous êtes assignée par qui et pourquoi ?

Par **christine jacquemin**, le **03/08/2018** à **12:22**

Bonjour,

Assignée par la société xxxxxx suite à opposition sur deux créances pour un litige concernant la société xxxxxx contre laquelle j'ai porté plainte au même titre que 50 autres familles. Cependant ma question porte uniquement sur les dates des offres et l'acceptation de ces dossiers par xxxxxx. A noter qu'après avoir informé leur service clientèle et l'envoi de ma plainte concernant cette arnaque celle-ci, bien que ne reconnaissant pas mes doléances, m'a envoyé un courrier qui stipulait qu'elle avait également porté plainte contre cette société ?